

# AVIS DE MARCHE

**NATURE DU MARCHE** : Marché public de travaux

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

## **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

### **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon

Point de contact : Accueil de l'Hôtel du Territoire

2, Place Monseigneur MAURER - BP 4208

97500 Saint-Pierre et Miquelon

Téléphone : 0508410102      Télécopieur : 0508412297

Courriel : [accueil@ct975.fr](mailto:accueil@ct975.fr)

Adresse Internet (URL) : <http://www.spm-ct975.fr/ladministration-territoriale/direction-generale-des-services/commandepublique/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com>

## **OBJET DU MARCHE**

**Objet du marché** : Rénovation de la délégation de la Collectivité Territoriale à Miquelon

**Type de marché de travaux** : Exécution

**Classification CPV** : 45454100-5 – Travaux de réfection

**Lieu d'exécution** : Rue Sourdeval à Miquelon 97500

**L'avis implique** : un marché public

## **CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES**

### **Nature et étendue des travaux :**

Les prestations concernent la réfection de la couverture de la toiture du garage, le remplacement de 6 fenêtres et la réfection des façades bois du bâtiment de la délégation de la Collectivité Territoriale à Miquelon.

**Acceptation des variantes** : Non

**Prestations divisées en lots** : Non

Le marché ne comporte pas de tranches.

## **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

### **Cautionnement et garanties exigés :**

\* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire ;

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :**

\* Origine du financement : Budget de la Collectivité territoriale ;

\* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

\* Les prix seront révisables ;

\* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

\* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;

- soit avec des entrepreneurs groupés conjoints ou des entrepreneurs groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le candidat remettant une candidature, pour un même marché, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements pourra le faire à titre individuel.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Situation juridique - références requises :**

\* Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

\* Le(s) lot(s) pour lequel/lesquels la candidature est déposée ;

\* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;

\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

### **Capacité économique et financière - références requises :**

\* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

\* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'article A 243-2 et suivants du code des assurances

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le maître d'ouvrage.

### **Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**

A - Expérience :

La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

B - Capacités professionnelles :

\* L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

\* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

\* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

### **Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :**

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demeurant valables s'ils ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation.

**Marché non réservé.**

## **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

## **PROCÉDURES**

**Type de procédure :** Procédure adaptée  $\geq 90\ 000\ €$ .

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

### **Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 10/09/2024 à 16h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

## **RENOV\_DELEGATION\_CT\_MIQUELON**

### **Autres informations :**

- \* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
- \* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- \* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du CCP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
- \* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
- \* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- \* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

### Modalités d'ouverture des offres

- \* Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non
- \* L'ouverture des plis n'est pas publique.

### Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

- \* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;

### Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- \* L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur ;
- \* Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.
- \* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>) sous la référence publique "RENOV\_DELEGATION\_CT\_MIQUELON", le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

## **PROCÉDURES DE RECOURS**

### **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Place Lieutenant Colonel Pigeaud  
BP 4200  
97500 Saint-Pierre et Miquelon  
Téléphone : 0508411030  
Courriel : [courrier@spm975.gouv.fr](mailto:courrier@spm975.gouv.fr)

### **Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- \* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- \* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

### **Organisme chargé des procédures de médiation :**

COMITE CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE MARCHES PUBLICS DE PARIS  
5 rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15  
Tel. : 0182524267 – Fax : 0182524295  
Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

## **ADRESSES COMPLÉMENTAIRES**

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Boulevard Constant Colmay  
Chargée de Mission Commande Publique  
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Téléphone : 05 08 41 12 00  
Courriel : [dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordres technique peuvent être obtenus :**

Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon

Boulevard Constant Colmay

SRCB – Antenne de Miquelon

97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 05 08 41 09 80

Courriel : [dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

ou sur le profil d'acheteur: <http://www.spm-ct975.fr/ladministration-territoriale/direction-generale-des-services/commandepublique/>

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 26/07/2024**